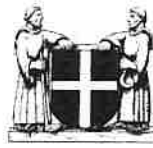


DEL2024-085



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2024
19H15

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Mobilisation pour l'Espagne

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 19 heures 15 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Evelyne HIRELLE - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE - Mme Mireille JEUDY - Mme Sophie PERCHERON - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ

POUVOIRS DE : M. Christian PERTICI à Mme Andrée MARCKERT - Jean-Michel BATTESTI à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à Mme Aleth CORCIN - Mme Patricia DI SANTO à Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI à M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ à Mme Audrey MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THEME : AFFAIRES GENERALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

SYNTHESE

Les 29 et 30 octobre 2024, des inondations meurtrières ont frappé le sud-est de l'Espagne, dans la région de Valence. Le nombre de morts est estimé à près de 240 et des dégâts majeurs sont à déplorer, notamment dans le domaine des transports.

Face à cette catastrophe naturelle et à ses conséquences, l'association humanitaire des sapeurs-pompiers, section de Grasse, a lancé un appel aux dons.

La Commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité et contribuer à hauteur de 1€/habitant.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'une subvention exceptionnelle de 8 400 € à l'association humanitaire des sapeurs-pompiers 06, section de Grasse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1115-1 et L2121-29 ;

Vu les inondations des 29 et 30 octobre 2024 dans le sud-est de l'Espagne, dans la région de Valence, et les dégâts auxquels le pays doit faire face ;

Vu l'appel aux dons lancé par l'association humanitaire des sapeurs-pompiers 06, section de Grasse.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant les inondations meurtrières qui ont touché le sud-est de l'Espagne, dans la région de Valence, les 29 et 30 octobre 2024 ;

Considérant les dégâts majeurs qui sont à déplorer dans le pays, notamment dans le domaine des transports ;

Considérant que face à cette catastrophe naturelle et à ses conséquences, l'association humanitaire des sapeurs-pompiers 06, section de Grasse, a lancé un appel aux dons ;

Considérant que la Commune de souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité et contribuer à hauteur de 1€/habitant ;

Considérant que le soutien de la Commune pourrait prendre la forme d'une subvention à l'association humanitaire des sapeurs-pompiers 06 de l'ordre de 1 euro par habitant, soit 8 400 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'une subvention exceptionnelle de 8 400 € à l'association humanitaires des sapeurs-pompiers 06, section de Grasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 8 400 € à l'association humanitaires des sapeurs-pompiers 06, section de Grasse ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 au compte 65748.

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 18 décembre 2024

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Derache", written in a cursive style.

Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20241218-DEL2024-085-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024